FONDS D’AIDE À L’ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

DE L’EXERCICE CLOS LE

31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION 2

ÉTATS FINANCIERS

- État des résultats et de l’excédent cumulé lié aux activités 3
- État de la situation financière 4
- État de la variation des actifs financiers nets 5
- État des flux de trésorerie 6
- Notes complémentaires 7

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (Fonds) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe
Secteur de la solidarité sociale et de l'assurance parentale
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

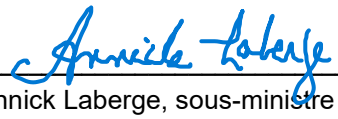

Annick Laberge, sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 10 juin 2025

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS (NON AUDITÉ)

De l'excercice clos le 31 mars 2025

	2025				2024
	Budget			Résultats réels	Résultats réels
		Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
REVENUS					
Transferts du gouvernement du Québec (note 3)	63 618 700 $	57 873 600 $	3 248 100 $	61 121 700 $	55 942 200 $
Autres	-	-	-	-	587
	63 618 700	**57 873 600**	**3 248 100**	**61 121 700**	**55 942 787**
CHARGES					
Transferts (note 3)	59 712 400	45 025 710	3 018 045	48 043 755	47 972 174
Traitements et avantages sociaux	2 222 100	3 135 868	116 603	3 252 471	2 605 207
Honoraires professionnels	862 250	1 013 580	-	1 013 580	875 893
Loyers	287 200	376 661	-	376 661	356 740
Frais de déplacement et représentation	18 150	48 604	-	48 604	42 778
Fournitures et approvisionnements	15 000	3 413	-	3 413	5 823
	63 117 100	**49 603 836**	**3 134 648**	**52 738 484**	**51 858 615**
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	**501 600**	**8 269 764**	**113 452**	**8 383 216**	**4 084 173**
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT	**14 721 651**	**14 663 024**	**58 627**	**14 721 651**	**10 637 478**
EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN	**15 223 251 $**	**22 932 788 $**	**172 079 $**	**23 104 867 $**	**14 721 651 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)
Au 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	26 801 311 $	16 174 268 $
Débiteurs (note 5)	-	1 043 400
	26 801 311	**17 217 668**
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	3 696 444	2 496 017
	3 696 444	**2 496 017**
ACTIFS FINANCIERS NETS	**23 104 867**	**14 721 651**
EXCÉDENT CUMULÉ	**23 104 867 $**	**14 721 651 $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Guylaine Marcoux, sous-ministre adjointe

Secteur de la solidarité sociale et de l'assurance parentale

Annick Laberge, sous-ministre

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (NON AUDITÉ)
De l'excercice clos le 31 mars 2025

	2025		2024
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	**501 600 $**	**8 383 216 $**	**4 084 173 $**
Augmentation des actifs financiers nets	501 600	8 383 216	4 084 173
Actifs financiers nets au début	14 721 651	14 721 651	10 637 478
Actifs financiers nets à la fin	**15 223 251 $**	**23 104 867 $**	**14 721 651 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)
De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel lié aux activités	8 383 216 $	4 084 173 $
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	1 043 400	(753 400)
Créditeurs et charges à payer	1 200 427	1 018 382
	2 243 827	**264 982**
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**10 627 043**	**4 349 155**
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**10 627 043**	**4 349 155**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT (note 4)	**16 174 268**	**11 825 113**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 4)	**26 801 311 $**	**16 174 268 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON AUDITÉ)
Au 31 mars 2025

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (Fonds) a été constitué le 15 décembre 1995 en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30). Il a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Le Fonds est administré par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour les activités d'aide humanitaire internationale.

En vertu des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.* L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir, qui concernent des revenus à récupérer dans une année ultérieure, sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Autres

Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice lorsque le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS (SUITE)

Autres revenus sans obligation de prestations

Les revenus qui ne présentent pas d'obligations de prestation sont comptabilisés lorsque le Fonds a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges de transfert sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. TRANSFERTS

	2025			2024
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Revenus				
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	57 873 600 $	- $	57 873 600 $	52 369 100 $
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	-	3 248 100	3 248 100	3 573 100
	57 873 600	**3 248 100**	**61 121 700**	**55 942 200**
Charges				
Promotion des droits	40 506 425	-	40 506 425	39 291 769
Organismes multisectoriels:				
Organismes sans port d'attache	83 785	-	83 785	90 620
Interlocuteurs privilégiés	956 795	-	956 795	956 795
Vocation multisectorielle	919 306	-	919 306	212 451
Soutien à la réalisation d'activités spécifiques	2 547 599	-	2 547 599	3 591 679
Recherches et études	10 000	-	10 000	141 926
Soutien à la gouvernance	1 800	-	1 800	16 704
Aide humanitaire internationale	-	3 018 045	3 018 045	3 670 230
	45 025 710 $	**3 018 045 $**	**48 043 755 $**	**47 972 174 $**

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Encaisse	200 $	200 $
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt, sans modalité de remboursement	26 801 111	16 174 068
	26 801 311 $	**16 174 268 $**

5. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	- $	1 043 400 $
	- $	**1 043 400 $**

COMPTES CLIENTS – MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les comptes clients à recevoir des ministères et organismes du gouvernement du Québec sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 641 881 $	2 265 784 $
Créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	54 563	230 233
	3 696 444 $	**2 496 017 $**

CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS – MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les créditeurs et frais courus à payer à des ministères et des organismes du gouvernement du Québec sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé, par conventions de subventions, à soutenir financièrement des organismes. D'autres obligations contractuelles ont aussi été conclues entre le Fonds et des fournisseurs externes. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2025 s'établit de la manière suivante :

	2025					2024
	2026	2027	2028	2029	Total	Total
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées						
Transferts - Aide à l'action communautaire autonome	47 361 198 $	2 353 200 $	90 000 $	90 000 $	49 894 398 $	88 705 774 $
Transferts - Aide humanitaire internationale	2 974 367	3 291 076	3 113 982	-	9 379 425	40 000
Autres	640 902	-	-	-	640 902	780 645
Sous-total	50 976 467	5 644 276	3 203 982	90 000	59 914 725	89 526 419
Total	**50 976 467 $**	**5 644 276 $**	**3 203 982 $**	**90 000 $**	**59 914 725 $**	**89 526 419 $**

8. APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés de la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, de la sous-ministre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que de la sous-ministre adjointe responsable de la Solidarité sociale et de l'assurance parentale.

Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie et aux débiteurs.

Le Fonds estime que son exposition au risque de crédit est faible, considérant le solde peu élevé de ses débiteurs. Le Fonds établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique des comptes clients autres que des ministères et organismes du gouvernement du Québec et enregistre une dépréciation seulement pour ceux dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Fonds gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers seront liquidés lors du prochain exercice.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est exposé seulement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt.

Étant donné que le Fonds ne détient pas d'instruments financiers portant intérêt à des taux variables et puisqu'il prévoit le remboursement de ses passifs selon l'échéancier prévu, le Fonds considère que son risque lié à la variation des taux d'intérêt est faible.